

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

pour la délivrance d'une attestation d'accueil

le dossier complet est à déposer en mairie – bureau n° 3 (délai 2 jours minimum)

DEMANDEUR :

NOM : _____ nom de jeune fille _____

Prénom (s) : _____

Né (e) le :/...../..... à _____ nationalité : _____

Domicilié (e) à : _____

PERSONNES A HEBERGER :

Numéro passeport : _____

NOM : _____ Prénom (s) : _____

Né le :/...../..... à : _____

Nationalité : _____

Domicilié à : _____

Numéro passeport : _____

NOM : _____ Prénom (s) : _____

Nom de jeune fille : _____

Née le :/...../..... à : _____

Nationalité : _____

Domiciliée à : _____

ENFANTS MINEURS (moins de 18 ans) :

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

⇒DUREE DU SEJOUR DES PERSONNES A HEBERGER (MAXIMUM 3 MOIS ou 90 jours) :

Nombre de jours : _____

Du _____ au _____

⇒LIEN DE PARENTE DES PERSONNES HEBERGEES AVEC LE DEMANDEUR :

⇒Attestations d'accueil antérieurement signées par l'hébergeant :

Pour le ou les même (s) étranger (s) hébergé (s)
(préciser les années)

Pour d'autres
(préciser les années)

Date :

Date :

⇒LOGEMENT :

Surface du logement : _____m2 Nombre de pièces : _____

Etat sanitaire :

Nombre d'occupants habituels (préciser l'âge et le lien de parenté) :

Occupants permanents : _____ Occupants temporaires : _____

propriétaire

locataire

autre (préciser)

⇒ASSURANCE :

Désormais une attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.

Ce contrat d'assurance souscrit par l'étranger ou par l'hébergeant pour le compte de celui-ci doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum, fixé à 30 000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France.

L'étranger devra produire au consulat l'attestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance.

je n'entends pas assurer l'hébergé

j'entends assurer l'hébergé

HAGUENAU, le _____

SIGNATURE :